

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Ossen
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-028
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE D'OSSEN RELATIVE AUX SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA SERVITUDE AÉRONAUTIQUE
DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L161-1 à L161-4, L162-1, L163-10 et R163-8.

Vu la Carte Communale de la commune d'Ossen,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de la Carte Communale de la commune d'Ossen relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes : la liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes et le plan des servitudes d'utilité publique de la Carte Communale de la commune d'Ossen sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie d'Ossen aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.


ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie d'Ossen durant un mois, conformément aux

dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024


Gérard TREMEGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES
★ ★

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Ossen
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Commune d'Ossen

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Nom	Document de référence	Date	Gestionnaire
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés (monuments et sites naturels)	Inscrit	Crêtes blocs erratiques et gouffre du Béout	Arrêté ministériel	17/01/1944	
AC3	Servitudes relatives aux réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles	Réserve naturelle	Massif du Pibeste-Aoulhet	Rapport de la Commission permanente	09/02/2012	SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet Réserves naturelles de France
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000298	Hourquet			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000298 Périmètre de protection immédiat	Source de Hourquet aval			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000298 Périmètre de protection rapproché	Source de Hourquet aval			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000358	BOIS DU BOUSTU AVAL			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065002268	BOIS DU BOUSTU AMONT			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000358 Périmètre de protection immédiat	source du Bois du Boustu			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000358 Périmètre de protection rapproché	source du Bois de Boustu			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000297	PAULEDE AMONT			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Commune d'Ossen

AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000297 Périmètre de protection immédiat	SOURCE DE PAULEDE AMONT			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000299 Périmètre de protection rapproché	SOURCE DE HOURQUET AVAL			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000299	PAULEDE AVAL			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000299 Périmètre de protection immédiat	SOURCE DE HOURQUET AVAL			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000359 Périmètre de protection rapproché	source de Bears			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
PT1	Servitudes relatives à la protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Centre radioélectrique	065 013 0002- Lourdes le Beout			Télédiffusion de France Direction Régionale Sud-Ouest
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Centre radioélectrique	065 013 0002- Lourdes le Beout			Télédiffusion de France Direction Régionale Sud-Ouest
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées		Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

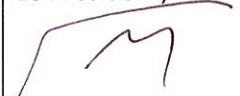
Avril 2024

**Commune d'Ossen
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,



Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41

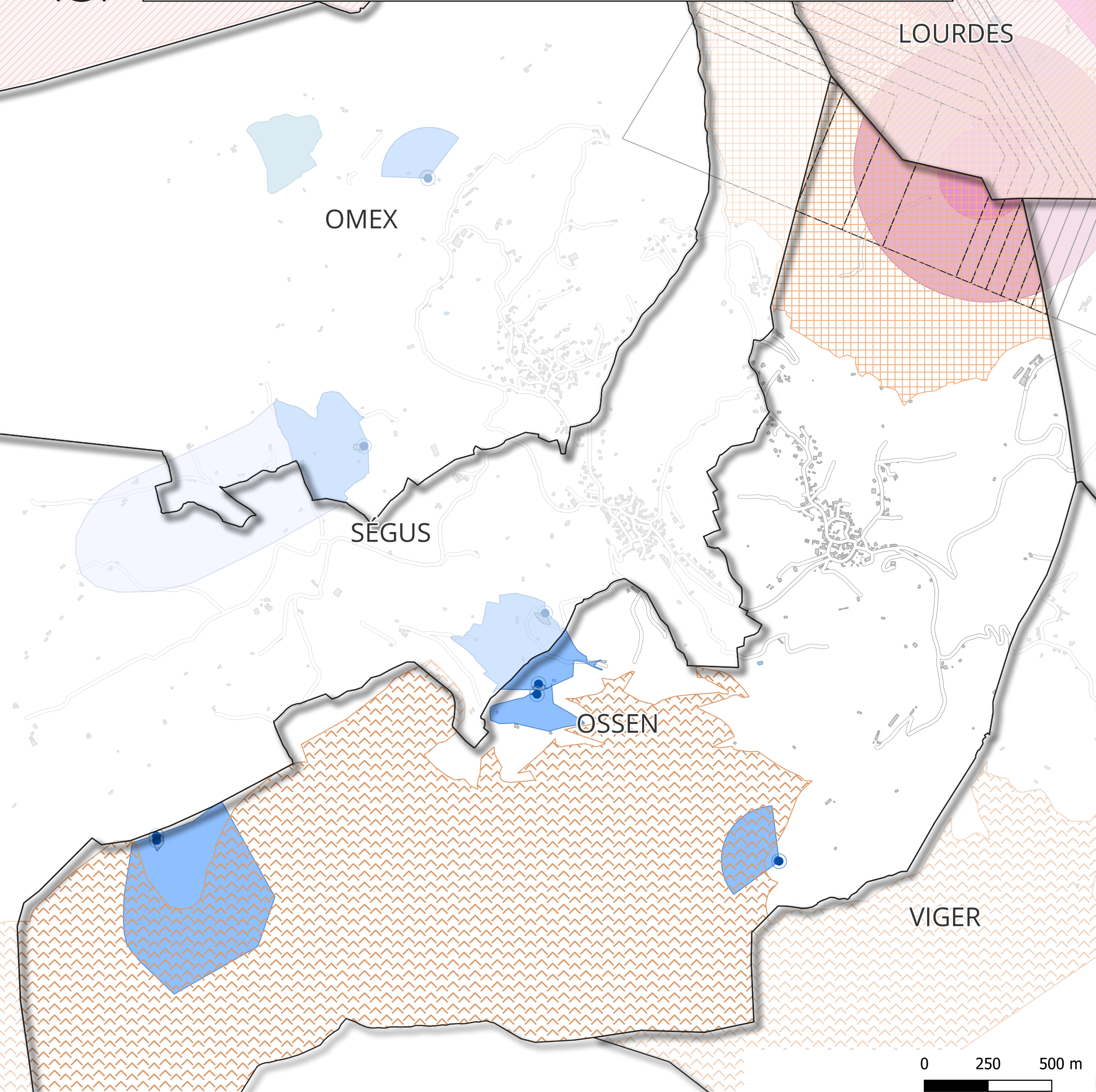


Liberté • Égalité • Fraternité






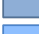




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE







Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune d'Ossen



Les types de servitudes d'utilité publique

-  AC2 - SUP relatives aux sites inscrits et classés (monuments et sites naturels)
-  AC3 - SUP relatives aux réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
-  AS1 - SUP relatives à la protection des eaux potables et minérales (générateur)
- AS1 - SUP relatives à la protection des eaux potables et minérales (assiette)
-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection éloigné
-  PT1 - SUP relatives à la protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 - SUP de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
-  T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
-  T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)

Les éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

-  Route
-  Surface hydrographique
-  Bâti
-  Commune de la CATLP